

Conditions générales de location du matériel

Saison 2023/2024

Article 1 - Objet

Le Paris Escrime Sporting Club met à la disposition de ses adhérents un système de location-achat de différents Pack de matériel neuf :

Pack équipement complet comprenant un masque, une tenue complète veste pantalon, un fleuret et un sac.

Pack électrique comprenant un fleuret électrique, un fil de corps et une veste électrique.

Pack équipement complet électrique comprenant un masque, une tenue complète veste pantalon, un fleuret électrique un fil de corps, une veste électrique et un sac.

Le Paris Escrime Sporting Club s'engage à fournir un matériel de qualité correspondant aux normes fixées par la Fédération Française d'Escrime.

Par mesure d'hygiène, les licenciés doivent eux-mêmes s'équiper d'un masque, d'un gant et d'une paire de chaussettes d'escrime (en vente au Paris Escrime Sporting Club ou auprès d'un équipementier spécialisé).

Article 2 – Processus de commande

La location-achat se fait en ligne, via le site www.paris-escrime-sporting.fr et son partenaire HelloAsso, (<https://www.helloasso.com/cgu-utilisateur>).

La commande de l'adhérent se déroule selon les étapes suivantes :

Étape 1 : sélection de la prestation ;

Étape 2 : renseignement des champs obligatoires du formulaire, valant bon de commande ;

Étape 3 : vérification par l'adhérent de la saisie de sa commande et des modifications éventuelles ;

Étape 4 : acceptation des conditions générales de location ;

Étape 5 : confirmation de l'adhérent de sa commande.

Article 3 – Droit de rétractation

L'adhérent dispose d'un délai légal de rétractation de 15 jours francs à compter de la réception par l'adhérent du mail de confirmation de prise en compte de la réservation.

Toutefois, ce droit de rétractation ne pourra plus être exercé si l'adhérent a enlevé le matériel réservé avant l'expiration du délai de 15 jours.

Seul le prix du service déjà payé par l'adhérent sera remboursé dans les meilleurs délais.

L'adhérent peut exercer son droit de rétractation par l'envoi de toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté et exprimant sa volonté de se rétracter à l'adresse mail suivante : leclub@paris-escrime-sporting.fr

Article 4 – Modalités de paiement

Le règlement des sommes dues est effectué par carte bancaire au moyen d'un système de transmission sécurisé. Le mode de paiement disponible actuellement sur le site est sécurisé et a été mis en place avec le partenaire HelloAsso (<https://www.helloasso.com/cgu-utilisateur>).

Tout paiement par carte bancaire déclenche une demande systématique d'une autorisation de débit et tout rejet, quelle qu'en soit la cause, implique l'abandon de ladite commande par le Paris Escrime Sporting Club.

Article 5 – Tarifs

Les prix afférents à la location-achat du Pack matériel est indiqué sur le site du Paris Escrime Sporting Club. Les prix sont indiqués en euros et tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande.

Les prix sont fixés par le Paris Escrime Sporting Club. Le prix de location-achat du Pack matériel opposable à l'adhérent est celui figurant sur le site au moment de la validation de la commande par l'adhérent.

Article 6 – Contrat de location

La location-achat du Pack matériel est d'une durée de 12 mois en continu des paiements mensuels.

Toutefois, cet engagement peut être interrompu à tout moment, sans frais pour l'adhérent, sur simple demande de l'adhérent à adresser par mail à leclub@paris-escrime-sporting.fr (demande à faire avant le 20 du mois en cours pour le mois suivant). Toute interruption de la location avant le délai de 12 mois de

location en continu entraîne l'obligation de restitution du Pack matériel au Paris Escrime Sporting club, sans contrepartie financière du Paris Escrime Sporting Club. Le matériel devra être restitué en bon état et propre. Toutes les réparations et les éventuels frais de nettoyage seront facturés à l'adhérent par le Paris Escrime Sporting Club. En cas de non-paiement de la facture, le Paris Escrime Sporting Club se réserve le droit de prolonger les paiements mensuels jusqu'au remboursement total des frais facturés.

Article 7 - Réclamations

Toute réclamation concernant le pack matériel en location devra être adressée au Paris Escrime Sporting Club à l'adresse suivante : leclub@paris-escrime-sporting.fr

Article 8 - Responsabilité

Le matériel loué est réputé être neuf et propre à une utilisation normale. Le matériel loué est placé sous la responsabilité de l'adhérent dès qu'il en prend possession. Il doit prendre soin du matériel et lui assurer un usage normal dans le cadre des activités proposées par le Paris Escrime Sporting Club (cours, leçons, compétitions...).

Le matériel est loué à l'usage exclusif de l'adhérent et ne pourra en aucun cas être prêté ou sous-loué ni confié à un tiers.

Sous réserve de l'exécution des obligations découlant du contrat, l'adhérent ne bénéficie d'aucune couverture pour tous les dommages subis par la chose louée et engage personnellement sa responsabilité à raison desdits dommages quelle qu'en soit la cause. Toutefois, l'adhérent ne saurait être tenu responsable des conséquences dommageables des vices cachés du matériel loué ou de l'usure non apparente imputable à l'usage auquel il est destiné, dès lors que la preuve desdits vices ou usure peut être apportée par l'adhérent.

La perte, le vol et la disparition du matériel ne sont pas couverts. Dans ces cas, le matériel sera facturé au client sur la base du prix TTC du pack matériel tel qu'il figure sur le site internet au terme de la location d'une durée de 12 mois déduction faite des mensualités déjà réglées par l'adhérent.

Article 9 – Entretien

Le matériel doit être entretenu de façon normale, correcte et régulière. Ainsi, la tenue doit être lavée à basse température et ne doit pas être mise au sèche-linge. Ne pas utiliser de javel. La partie détachable du masque passe également au lave-linge. La lame du fleuret doit être désoxydée régulièrement à l'aide d'un abrasif doux. Ne jamais laisser les affaires humides enfermées dans le sac.

Article 10 - Engagement

Le fait pour le client d'activer l'option « j'accepte les conditions générales de location », vaut l'acceptation des présentes conditions générales ainsi que du bon de commande et constitue une signature électronique qui a, entre les parties, la même valeur qu'une signature manuscrite.

Article 11 – Limitation des responsabilités

Des liens hypertextes peuvent renvoyer vers d'autres sites que celui du Paris Escrime Sporting Club ; Le Paris Escrime Sporting Club ne saurait être responsable, à quelque titre que ce soit, du contenu des sites visités par l'internaute, dans le cas où ces sites contreviendraient aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 12 – Protection des données

Les informations qui sont demandées par Le Paris Escrime Sporting Club sont nécessaires au traitement de la commande.

L'adhérent dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression des données qui le concernent, en écrivant par mail à l'adresse suivante : leclub@paris-escrime-sporting.fr

Article 13 – Droit applicable – Médiation – Litige

La version des conditions générales opposables à l'adhérent est celle figurant sur le site au moment de la validation de la commande par l'adhérent.

Les conditions générales figurant en ligne sur ce site web prévalent sur toutes les versions papier de dates antérieures.

Les conditions générales sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par le Paris Escrime Sporting Club.

Les transactions sont effectuées en langue française (les traductions en autres langues n'ayant qu'une valeur indicative).

Ce contrat est soumis aux lois françaises, et les transactions sont effectuées en Euros.